



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.993

OBJET : PROGRAMME DES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX 2010 -
AUTORISATION DE SIGNATURES DES DEMANDES DE PERMIS DE DEMOLIR, DECLARATIONS
PREALABLES, AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER, OU DE MODIFIER UN
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC & AUTORISATION DE TRAVAUX SUR IMMEUBLE
CLASSE

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Bâtiments
Direction Architecture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : PROGRAMME DES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX 2010 -
AUTORISATION DE SIGNATURES DES DEMANDES DE PERMIS DE DEMOLIR, DECLARATIONS
PREALABLES, AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER, OU DE MODIFIER UN
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC & AUTORISATION DE TRAVAUX SUR IMMEUBLE
CLASSE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Dans le cadre des programmes d'investissements des bâtiments communaux 2010, certains travaux nécessitent au préalable, un permis de démolir, une déclaration préalable, une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ou une autorisation de travaux sur immeubles classés.

Il en est ainsi pour les opérations suivantes :

PERMIS DE DEMOLIR :

- Propriété Koenig : démolition des annexes

DECLARATIONS PREALABLES :

- Immeuble 26 rue du Puits Neuf : ravalement de façades et création de deux fenêtres
- Stade Ruocco Angari : extension SAS d'entrée dojo
- Immeuble 17 rue Venel : réfection partielle de toitures

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC :

- Salle polyvalente Pierre Coulange : classement supplémentaire (bâtiment exclusivement sportif « X » à bâtiment sportif et polyvalent « X et L »)
- Stade Ruocco Angari : aménagements extérieurs et intérieurs

AUTORISATION DE TRAVAUX SUR IMMEUBLES CLASSES :

- Hôtel de Ville : réfection des murs de l'escalier d'honneur

Pour s'assurer de l'exécution réglementaire de ces opérations, il convient de désigner un élu, habilité à déposer pour la ville d'Aix-en-Provence, les demandes de permis de démolir, déclarations préalables, autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public et autorisations de travaux sur immeubles classés concernant ces affaires.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le programme des opérations ci-dessus mentionnées
- **AUTORISER Madame l'Adjoint au Maire – Délégué au Foncier**, au Cadastre, à la Gestion des Propriétés Communales et aux Bâtiments Communaux, à signer les demandes de permis de démolir, déclarations préalables, autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public et autorisations de travaux sur immeubles classés concernant les opérations précitées.

**2010.993 - PROGRAMME DES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX 2010
- AUTORISATION DE SIGNATURES DES DEMANDES DE PERMIS DE DEMOLIR,
DECLARATIONS PREALABLES, AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER, OU DE
MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC & AUTORISATION DE TRAVAUX
SUR IMMEUBLE CLASSE**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**